

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021**

Le cinq novembre deux mil vingt et un, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-neuf octobre deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Karine RICHARD, Céline LEPROUX, Patricia CHAMBRIER.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Thomas DREUX (pouvoir à Bruno COURANT), Florian BARBÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Bruno COURANT est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 septembre 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : il s'agit de la convention de contrat aidé avec le Conseil départemental de la Sarthe pour le remplacement de Mme Cordelet Nadège. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : ESTIMATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

. Le projet de dissimulation des réseaux aériens électriques de la Rue Haute est pris en charge à 100 % par le Département dans le cadre d'une opération de modernisation du réseau de distribution publique indispensable à la satisfaction des besoins des administrés.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

. Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **28 000 €**

• conformément à la décision de la Commission permanente du conseil départemental du 27 février 2017 la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution, soit 28 000 € sur le réseau de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

• de confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune

• de solliciter l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en octobre 2022

• sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit **2600€** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord de Département pour la réalisation des travaux.

• accepte de participer à **30%** du coût des travaux pour l'électricité (pour les fils torsadés) et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,

• s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

• autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

• Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

2^{ème} OBJET : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022, le projet susceptible d'être éligible concernerait l'aménagement et la réfection de l'éclairage public de la rue de Liberté (la partie du haut). La commune pourrait solliciter une aide maximum de 50 % et participerait à hauteur de 50 %.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer cette demande de subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 avant le 15 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet présenté ci-dessus, décide de solliciter le concours de l'État et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2022 ; adopte le plan de financement et inscrira ce projet au budget de l'année 2022 en dépenses d'investissement.

3^{ème} OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES SARTHOISES « MAISONS FISSUREES »

Monsieur le Maire informe les conseillers que cette association a été créée officiellement le 5 juillet 2021, elle a pour objet d'accompagner les communes à faire leur demande de reconnaissance catastrophe naturelle retrait/gonflement des argiles auprès de la Préfecture, elle est présidé par Monsieur JAMOIS Xavier et son siège est fixé à la mairie de Dollon. Il est demandé de bien vouloir adhérer à cette association dont l'adhésion est de 130 euros pour les communes de 601 à 850 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte l'adhésion à l'association des communes sarthoises « Maisons fissurées » de 130 €.

4^{ème} OBJET : BUDGET COMMUNE : CHANGEMENT D'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Trésor Public de Saint-Calais a proposé à la commune de St-Michel-de-Chavaignes, de changer de nomenclature budgétaire au 1^{er} janvier 2022. Actuellement, la commune est en nomenclature M14, elle passerait en nomenclature M57. Ce référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter de 2024 en remplacement de l'actuelle M14. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Après en délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à passer en nomenclature budgétaire M57 sur le budget de la commune et de tout mettre en œuvre pour que celui-ci soit opérationnel au 1^{er} janvier 2022.

5^{ème} OBJET : DEVIS GARDE DE CORPS

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à des remarques de plusieurs habitants sur le risque de danger concernant le pont du chemin de la Perrière. Il a demandé un devis auprès de l'entreprise ALD de Vibraye pour la réalisation de deux gardes de corps en acier mécano-soudé peint afin de sécuriser le passage des piétons et des véhicules. Celui-ci est de 2 450 € HT, il convient de se positionner sur cette offre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

6^{ème} OBJET : CONVENTION DE CONTRAT AIDE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE POUR LE REMPLACEMENT DE MME CORDELET

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame Nadège Cordelet termine son contrat le 9 janvier 2022. Il a reçu des personnes du service Emploi du Conseil départemental de La Sarthe le 8 octobre dernier pour envisager son remplacement, ainsi, la commune pourrait bénéficier d'un contrat aidé à hauteur de 60% concernant un poste d'agent polyvalent en restauration (20h/hebdo, durée 1 an renouvelable 1 fois) et celui-ci pourrait débiter le lundi 3 janvier 2022. Le service Emploi du Conseil Départemental de la Sarthe se chargera de rencontrer les personnes éligibles à ce type de contrat avant de les proposer à Monsieur le Maire. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de contrat aidé avec le Conseil Départemental de la Sarthe dans les conditions présentées ci-dessus. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention de contrat aidé avec le Conseil Départemental de la Sarthe exposée ci-dessus

7^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. L'espace **Maison France Services** implanté sur la commune du Breil sur Mérisse, allée des chênes, ouvrira ses portes prochainement, au service de toutes les personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans ses démarches administratives du quotidien (santé, famille, retraite, logement, impôts,...)

. Association sur les bancs d'école : nouvelle présidente Mme Emilie Penduff, Trésorière Mme Sauvage Alexandra et secrétaire Mme Karine Richard. Un marché de Noël aura lieu samedi 11 décembre 2021.

. Emplacement du radar pédagogique amovible : le conseil municipal a décidé de l'installer, dans un 1^{er} temps, rue de Cournom.

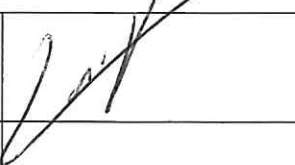
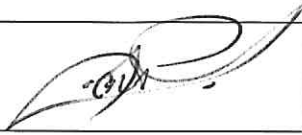
. Point sur les travaux : Monsieur Bruno Courant informe les conseillers que les travaux concernant le remplacement du réseau d'eau de la rue Haute et de la rue de la Liberté sont terminés.

. Travaux d'égouttage des particuliers avant l'installation de la fibre optique : Monsieur le Maire remercie Monsieur Courant concernant l'organisation et le suivi des travaux d'égouttage chez les particuliers avant la pose des câbles aériens de la fibre optique.

. Dates à retenir :

- Cérémonie du 11 novembre : 11h15 place de l'Europe, 11h45 vin d'honneur servi à la salle polyvalente de l'école sur **présentation du passe sanitaire obligatoire**
- Dimanche 14 novembre 2021 : randonnée pédestre et VTT
- Cérémonie de la Ste Barbe : samedi 4 décembre 2021 au centre de secours
- Samedi 11 décembre 2021 : marché de Noël à l'école organisé par l'association des bancs d'école

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	Excusé pouvoir à Bruno COURANT
Bruno COURANT <i>secrétaire de séance</i>		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ	excusé	Céline LEPROUX	